



**DECISION N° 84**

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SOUS COMMISSION  
TECHNIQUE D'EVALUATION DES OFFRES CHARGEE D'APPUYER LA  
COMMISSION INTERMINISTERIELLE D'ATTRIBUTION DES PERMIS  
D'EXPLOITATION ET D'AMENAGEMENT**

**LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE**

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016,
- Vu** la Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008, portant Code Forestier de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret N°81.144 du 11 juin 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret N°21.146 du 23 Juin 2021, portant nomination ou confirmation des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret N°18.128 du 02 juin. 2018, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu** le Décret 09.118 du 28 avril 2009 fixant les modalités d'attribution des permis d'exploitation et d'aménagement ;
- Vu** la Note de Service n°055/MEFCP/DIRCAB du 07 Novembre 2021, portant désignation des Membres de la Commission Interministérielle d'Attribution des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (CIMA) ;
- Vu** le Procès-verbal du 12 Novembre 2021 de la Commission Interministérielle d'Attribution des Permis relatif à la désignation des membres de la Sous-Commission Technique d'Evaluation des offres (SCTE)
- Vu** le Procès-verbal du 06 Décembre 2021, portant désignation de l'Observateur Indépendant ;
- Vu** l'ordre de Mission n°070/PSM/SG désignant le Président de la Délégation Spéciale de la ville de Nola.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article 10 du Décret n°09.118 du 28 avril 2009 fixant les modalités d'attribution des permis d'exploitation et d'aménagement, sont désignées Membres de la Sous-Commission Technique d'Evaluation des Offres (SCTE) chargée d'appuyer la Commission Interministérielle d'Attribution des Permis, les personnalités citées ci-dessous :

### A. Membres du Bureau de la Sous - Commission avec voix délibératives :

- **Président** : M. **Eugène BOUAWA**, Directeur de Cabinet au Ministère Chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
- **Rapporteur** : M. **Ocklefort FIONGAI**, Directeur Général des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche;
- **Rapporteur Adjoint** : M. **Gildas GBANDJIAMA**, Chef de Service à la Direction des Affaires Juridiques du Ministère Chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche;

### B. Membres de la Sous - Commission Technique avec voix délibératives :

- M. **Mesmin SEBIRO**, Directeur Technique du Fonds de Développement Forestier (FDF);
- M. **BAGAZA-YADERE, Paul Shaba**, Directeur de Collectivité Territoriale ;
- M. **Julien FEIZOURE**, Assistant du Chargé de Mission en matière des Eaux et Forêts
- M. **Emmanuel GOGA**, Assistant du Directeur Général des Etudes, de la Planification et d'Appui Juridique au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
- M. **Mahamat HISSENE**, Chef de Service de Reboisement, de la Conservation des Sols, de la vulgarisation et de l'Agroforesterie ;
- M. **Didier GUELEMBE**, Représentant de la Direction Générale des Marchés Publics, Observateur Indépendant.
- M. **Edouard ZAMA**, Chargé d'Etudes en matière de traçabilité ;
- Mme **Stella YANLOMA**, Chargée d'Etudes en matière de Légalité ;

### C. Membres de la Sous - Commission Technique avec voix consultatives :

- M. **Pierre EPOUA**, Président de la Délégation Spéciale de la ville de NOLA ;
- M. **Joseph Désiré MBANGOLO**, Observateur Indépendant.

**Article 2** : La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 23 DEC 2021



**Amit IDRIS**